



Programme
**Information,
participation du public,
concertation et association**
dans les plans de prévention des risques

Glossaire des **risques naturels**

Document provisoire
30 janvier 2008



risques naturels majeurs

Ce dossier s'inscrit dans le programme
« *Information, participation du public, concertation et association
dans les plans de prévention des risques* ».

Il a été réalisé par le CERTU (Lydie BOSC, Sylvie VIGNERON),
et le CETE de l'Ouest (Béatrice DEBLANGY)
sous maîtrise d'ouvrage du MEDAD/DPPR/SDPRM (Magali PINON-LECONTE),
avec la contribution des membres du comité de pilotage du programme.

Composition du comité de pilotage

Huit représentants des collectivités locales

Yvon BONNOT

Président de l'ANEL, Association nationale
des élus du littoral

Christine LAIR

Déléguée générale de l'ANEL

François BROTTES

Président de l'ANEM, Association nationale
des élus de montagne
Député de l'Isère

Alain DUFAUT

Sénateur du Vaucluse

*N° 496 - Proposition de loi tendant à modifier les
conditions d'élaboration des plans de prévention
des risques naturels prévisibles relatifs aux inon-
dations (PPRI)*

Olivier JARDE

Député de la Somme

*N° 2189 - Proposition de loi tendant à modifier
les conditions d'élaboration des plans de préven-
tion des risques naturels prévisibles relatifs aux
inondations (Max Roustan et Olivier Jardé)*

Dominique JOURDAIN

Président des Écomaires

Nicole ALBERTINI

Déléguée générale des Écomaires

Jacques PELISSARD

Président de l'AMF

Max ROUSTAN

Député du Gard, maire d'Alès

*N° 2189 - Proposition de loi tendant à modifier
les conditions d'élaboration des plans de préven-
tion des risques naturels prévisibles relatifs aux
inondations (Max Roustan et Olivier Jardé)*

Alain VENOT

Maire de Châteaudun

*N° 1908 - Proposition de loi tendant à considérer
comme effets d'une catastrophe naturelle, les
mouvements de terrain différentiels consécutifs
à une sécheresse suivie d'une réhydratation des
sols, quelle que soit leur intensité*

Six représentants de la société civile

Nicolas Gérard CAMPHUIS

Directeur du CEPRI, Centre européen de
prévention du risque inondation

Michel FRECHET

Président de la CGL, Confédération
générale du logement

Alain CHOSSON

Secrétaire général de CLCV, Consomma-
tion, logement et cadre de vie

Claude COLLIN

Directeur de l'IPGR, Institut de préven-
tion et de gestion des risques urbains

Yves DAUGE

Président de l'AFPCN, Association fran-
çaise pour la prévention des catastrophes
naturelles

Bernard ROUSSEAU

France Nature Environnement

Romain SUAUDEAU**Vincent MAGNET**

remplaçants

Huit représentants de l'administration

Pierre CALFAS

Chef de service
Service de la navigation Rhône-Saône

Christian CHATRY

Délégué national risques naturels
RTM - ONF

Albert GRENIER

DDE Var, adjoint

Alain LECOMTE

Direction générale urbanisme habitat
construction, Ministère de l'écologie, du
développement et de l'aménagement
durables

Anne Marie LEVRAUT

DIREN Bourgogne

Pierre MACE

GIP Aménagement du territoire et
gestion des risques

Laurent MICHEL

Direction de la prévention des pollutions
et des risques, Ministère de l'écologie,
du développement et de l'aména-
gement durables

Laurent ROY

DRIREN PACA



Sommaire

<i>Présentation du glossaire</i>	
<i>Risques naturels</i>	
<i>Avalanches</i>	
<i>Incendies de forêts</i>	
<i>Inondations</i>	
<i>Risque littoral</i>	
<i>Mouvements de terrain</i>	
<i>Séismes</i>	
<i>Tempêtes et cyclones</i>	
<i>Volcanisme</i>	
<i>Procédures</i>	
<i>Index alphabétique</i>	
<i>Bibliographie</i>	

Présentation du glossaire

→ Ce document devrait être finalisé et publié en juin 2008

Le Ministère de l'écologie et du développement durable a lancé un groupe de réflexion, regroupant élus, membres de la société civile et services de l'État, sur le thème de l'information, la participation du public, la concertation et l'association dans les plans de prévention des risques naturels (PPR). L'objectif de cette démarche consiste notamment à accompagner les services de l'État dans la mise en œuvre des dispositions de la loi sur les risques du 30 juillet 2003 relatives à l'association des collectivités territoriales et à la concertation.

Ces réflexions ont conduit à l'élaboration d'un programme d'actions, incluant la réalisation et la mise en œuvre de produits tels que des documents de référence (glossaires), des guides méthodologiques, un plan de formation, ainsi qu'un travail d'explicitation des textes réglementaires (circulaire du 3 juillet 2007).

Une attente forte en matière de clarification des termes relatifs à la politique de prévention des risques naturels a émergé lors des travaux préparatoires.

Afin que les acteurs de la prévention des risques se comprennent, il est en effet nécessaire de s'entendre sur la définition des termes les plus couramment utilisés dans ce domaine. L'expérience montre que, si certains termes font l'unanimité, d'autres recouvrent parfois des significations éloignées, selon les contextes ou selon les sources documentaires.

Le glossaire a pour but de faciliter la communication entre les parties, mais en aucun cas de figer les définitions dans un sens ou dans un autre. Il ne s'agit pas de gommer la pluralité des sens, au contraire. Il se veut un outil d'ouverture, de meilleure connaissance de la polysémie.

Dans la mesure du possible, les définitions retenues s'appuient sur des dictionnaires du langage commun, sur des documents de référence du domaine de la prévention des risques naturels ou encore sur

des textes juridiques.

Certains termes possèdent une définition bien précise. Il s'agit des termes techniques ou de ceux issus d'un texte réglementaire (loi, décret, circulaire). Leur sens ne donne en général pas lieu à des divergences d'interprétation et fait l'unanimité. Afin de faciliter la lecture du glossaire, ces termes dont la définition est stabilisée sont repérés par un pictogramme.

D'autres en revanche, plus conceptuels, ne font pas l'objet de consensus et peuvent avoir différents sens selon les métiers, les domaines, les approches... voire parfois selon l'époque. Pour ceux-là, nous avons choisi de proposer plusieurs définitions : commune, technique, définition des sciences humaines et sociales.

Pour chaque terme, la source de la définition est indiquée et les références complètes des documents cités sont données en bibliographie.

Le champ des risques naturels étant très étendu, ce glossaire n'est pas exhaustif et nous avons choisi de le limiter aux termes les plus fréquemment employés dans les échanges entre les acteurs de la prévention. Aussi, les termes les plus techniques relatifs à chaque type de risque ne sont pas cités dans ce glossaire, partant de l'hypothèse qu'ils font l'objet d'une explicitation plus poussée dans les documents spécialisés.

La diversité des définitions rencontrées pour certains termes lors de la réalisation de ce glossaire montre l'intérêt de bien définir entre les différents acteurs, au début de chaque démarche, le sens des termes qui seront fréquemment employés, voire de définir leur propre glossaire.

Ce glossaire n'est en aucun cas un document achevé. Il doit être considéré comme un projet évolutif et amendable. Pour conserver à ce glossaire toute son actualité, des mises à jour sont prévues. Les suggestions seront les bienvenues.

●●● À savoir... *Le dispositif d'enrichissement de la langue française*

Le dispositif d'enrichissement de la langue française vise à compléter le vocabulaire français, compte tenu des besoins exprimés notamment dans la vie économique, les travaux scientifiques et les activités techniques et juridiques, en proposant des termes nouveaux pouvant servir de référence. Ce dispositif résulte actuellement du décret du 3 juillet 1996 et il repose sur la collaboration entre plusieurs instances : Commission générale de terminologie et de néologie, commissions spécialisées dans les ministères, Académie française et Délégation générale à la langue française et aux langues de France.

La Commission générale de terminologie et de néologie

Créée par le décret du 3 juillet 1996, la Commission générale de terminologie et de néologie est au centre du dispositif interministériel de terminologie chargé de compléter le vocabulaire français. Elle assure la cohérence et l'harmonisation des travaux et elle a la responsabilité de leur publication.

Le but des définitions, dans les listes élaborées par le dispositif d'enrichissement de la langue française, est d'abord de rendre compte de réalités techniques souvent complexes et dans une formulation qui soit claire et compréhensible par le non spécialiste.

La commission générale procède parfois à un tri, dans les travaux qui lui sont soumis, entre ce qui relève de l'enrichissement de la langue française et ce qui relève de la définition administrative et juridique. Désormais, le tri entre les deux catégories de termes s'opère largement en amont, lors des travaux des commissions spécialisées ; ce sont les commissions elles-mêmes qui font la distinction au moment de la transmission des listes à la commission générale.

La commission générale a mis au point, pour chaque liste, un système d'échange entre la commission spécialisée concernée, la commission générale et l'Académie française.

La publication au Journal officiel des travaux de la commission générale constitue l'étape finale de ses travaux. Les listes sont publiées dans la rubrique « Avis et communications ». Elles se composent de deux parties : une liste de termes et définitions et une table d'équivalence à double entrée : terme étranger - équivalent français / terme français - équivalent étranger. La publication au Journal officiel doit s'accompagner d'une large diffusion en direction des administrations et des publics concernés, au moyen de différents supports.

Les commissions spécialisées de terminologie et de néologie dans les différents ministères

Au 31 décembre 2006, les commissions spécialisées sont au nombre de dix-huit, réparties dans douze départements ministériels. Leur composition vise à respecter un bon équilibre entre représentants de l'administration, experts du domaine et spécialistes de la langue. La veille et la production néologique constituent le fondement de l'activité des commissions spécialisées.

Il existe une commission spécialisée dans le domaine de l'environnement, créée en 2000 et présidée actuellement par M. Dominique Moyen, ingénieur général des Mines et animée par M. Éric Binet, haut fonctionnaire chargé de la terminologie et de la néologie en matière d'environnement.

La définition des termes aléa, danger et risque est actuellement en cours d'élaboration au sein de cette commission spécialisée.

L'Académie française

Le décret du 3 juillet 1996 reconnaît à l'Académie française un rôle éminent dans l'enrichissement de la langue française : elle est présente à tous les échelons du dispositif, puisqu'elle est membre de droit de chaque commission spécialisée et de la Commission générale de terminologie et de néologie. Elle joue en outre un rôle primordial dans l'approbation des termes et des définitions, son accord étant indispensable pour leur publication au Journal officiel.

La délégation générale à la langue française et aux langues de France et les partenaires du dispositif

La délégation générale à la langue française et aux langues de France veille à l'application du décret du 3 juillet 1996. Service d'appui de la Commission générale de terminologie et de néologie, elle en assure le secrétariat et le fonctionnement.

La délégation générale coordonne l'action des partenaires et définit, en liaison avec la Commission générale de terminologie et de néologie, les orientations de travail du dispositif. À ce titre, le délégué général à la langue française et aux langues de France est membre de droit de la commission générale ainsi que de chaque commission spécialisée.

La délégation générale a développé et renforcé la méthode de diffusion de l'information sur plusieurs types de supports, notamment par l'édition de fascicules thématiques reprenant les listes publiées au Journal officiel et par son site Internet <http://www.culture.gouv.fr/culture/dglf/garde.htm>

Les secrétaires perpétuels de *l'Académie des sciences* sont membres de droit de la Commission générale de terminologie et de néologie.

Le décret du 3 juillet 1996 prévoit une concertation étroite entre la commission générale, les commissions spécialisées de terminologie et de néologie et *les services linguistiques des autres pays francophones*. Cette concertation passe notamment par l'échange systématique d'avis sur les travaux terminologiques.

L'équipe de néologie et de terminologie du **CNRS** est chargée dans le cadre d'une convention passée avec la Délégation générale à la langue française et aux langues de France, de l'assistance documentaire au dispositif d'enrichissement de la langue française.



● Risque

• Définitions communes

Danger éventuel plus ou moins prévisible.

Source : dictionnaire Le Petit Robert.

Perception d'un danger possible, plus ou moins prévisible par un groupe social ou un individu qui y est exposé. Un joueur perçoit comme risque sa décision de jouer, en connaissant les événements qui peuvent se produire ainsi que leur probabilité.

Source : Yvette VEYRET (sous la dir.), 2004. Les Risques. Dossiers des Images Économiques du Monde, Ed. SEDES, 255 p.

• Définitions techniques

C'est la combinaison de deux facteurs : aléa et enjeux. L'importance du risque est déterminée en fonction de la force des aléas et de l'importance des enjeux.

Source : glossaire DDE 59.

Combinaison de la probabilité d'un événement et de ses conséquences.

Combinaison de la probabilité d'un dommage et de sa gravité.

1 - Possibilité de survenance d'un dommage résultant d'une exposition aux effets d'un phénomène dangereux. Dans le contexte propre au «risque technologique», le risque est, pour un accident

●●● Pour aller plus loin...

définition des sciences humaines et sociales

« Le risque est le plus souvent défini comme la rencontre entre l'aléa et la vulnérabilité. L'aléa désigne l'occurrence d'un phénomène qui dépend plus ou moins complètement de facteurs naturels dans le cas qui nous occupe. Les séismes et les éruptions volcaniques semblent en grande partie aléatoires, en l'état de nos connaissances, tandis que les accidents climatiques s'inscrivent dans des cycles et donnent plus facilement lieu à des probabilités. Les uns relèvent de causalités qui échappent à l'action des hommes, tandis que les autres peuvent trouver leur origine dans l'anthropisation des milieux ; mais tous se situent à l'interface entre la nature et la société. [...] Le concept de risque naturel suppose la prise de conscience du danger représenté par un aléa et la volonté de s'en protéger. L'intervention des spécialistes s'impose donc fréquemment pour définir cet objet et la probabilité d'occurrence de tels phénomènes. En revanche, la catastrophe naturelle désigne un type d'événement, tel qu'il est vécu par les populations, qu'elles aient été ou non affectées directement. Le risque du spécialiste n'est pas la catastrophe naturelle des hommes qui comporte une dimension socio-anthropologique irréductible » (Quenet, 2003 : 61).

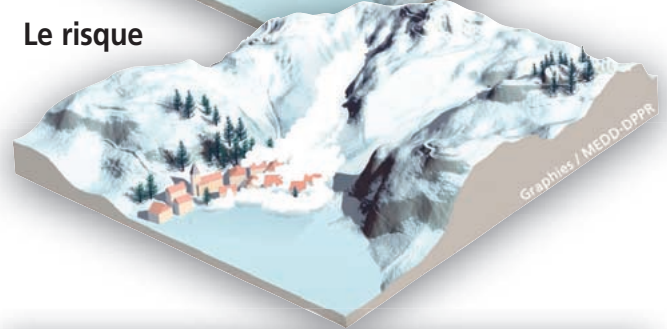
L'aléa



L'enjeu



Le risque



●●● Pour aller plus loin...

définition des sciences humaines et sociales

Pour Thierry Coanus, « le terme de « **risque** » fait référence à un danger qui n'est que potentiel, virtuel, qui n'a de sens que par rapport aux représentations de ceux qui pensent y être confrontés. Le risque « en soi » n'existe donc pas autrement que dans une relation à un individu, un groupe (social, professionnel), une communauté, une société, qui l'appréhendent (par des représentations mentales) et le traitent (par des pratiques spécifiques) ». Le risque est donc défini comme « la représentation d'un danger donné, non encore matérialisé, bien qu'ayant pu survenir auparavant » (Coanus et alii, 2000 : 14). Cette posture invite à ne pas borner le regard des sciences sociales vers les seuls riverains dont « l'irrationalité » serait l'objet central et légitime mais à élargir l'analyse aux techniciens et responsables institutionnels qui participent à la fabrication du risque.

donné, la combinaison de la probabilité d'occurrence d'un événement redouté/final considéré (incident ou accident) et la gravité de ses conséquences sur des éléments vulnérables.

2 - Espérance mathématique de pertes en vies humaines, blessés, dommages aux biens et atteinte à l'activité économique au cours d'une période de référence et dans une région donnée, pour un aléa particulier. Le risque est le produit de l'aléa par la vulnérabilité.

Source : ISO/CEI Guide 51

Probabilité qu'un effet spécifique se produise dans une période donnée ou dans des circonstances déterminées. En conséquence, un risque se



caractérise selon deux composantes :

- la probabilité d'occurrence d'un événement donné ;
- la gravité des effets ou conséquences de l'événement supposé pouvoir se produire.

Source : Directive Seveso 2.

● Risque majeur

• Définition technique

Risque lié à un aléa d'origine naturelle ou anthropique dont les effets prévisibles mettent en jeu un grand nombre de personnes, des dommages importants et dépassent les capacités de réaction des instances directement concernées.

Source : Guide général PPR.

« La définition que je donne du risque majeur, c'est la menace sur l'homme et son environnement direct, sur ses installations, la menace dont la gravité est telle que la société se trouve absolument dépassée par l'immensité du désastre ».

Haroun TAZIEFF

● Risque naturel

• Définition technique

C'est un événement dommageable, doté d'une certaine probabilité, conséquence d'un aléa survenant dans un milieu vulnérable. Le risque résulte, donc, de la conjonction de l'aléa et d'un enjeu, la vulnérabilité étant la mesure des dommages de toutes sortes rapportés à l'intensité de l'aléa. À cette définition technique du risque, doit être associée la notion d'acceptabilité pour y intégrer sa composante sociale.

Source : La prévention des risques naturels, rapport d'évaluation. 1997.

● Risque naturel prévisible

• Définition technique

Risque susceptible de survenir à l'échelle humaine. Certains types de risque peuvent se produire à l'échéance de quelques années ou quelques dizaines d'années (inondations, avalanches, cyclones, mouvements de terrain), d'autres ont des manifestations destructrices pouvant être espacées de plusieurs dizaines à plusieurs centaines d'années (séismes, volcans).

Source : Guide général PPR.

● Risque résiduel

• Définition commune

Risque qui subsiste lorsque les mesures de sécurité ont été prises.

Source : Glossaire du développement durable <http://www.ecologie.gouv.fr>

● Servitude d'utilité publique

• Définition juridique

Les servitudes d'utilité publique sont distinctes des servitudes d'urbanisme : elles sont instituées dans un but d'utilité publique, selon les règles propres à chacune des législations en cause, législations distinctes, extérieures et indépendantes du Code de l'urbanisme sauf hypothèse de la servitude de passage le long du littoral qui, bien qu'appartenant à la catégorie des servitudes d'utilité publique, est instituée par l'article L.160-6 du Code de l'urbanisme. Certaines de ces servitudes peuvent, de plus, affecter directement l'utilisation des sols, d'autres étant sans incidence immédiate de ce point de vue (par exemple servitudes liées à la loi du 29 décembre 1979 relative à la publicité, ou à la loi du 27 septembre 1941 concernant les fouilles archéologiques, etc.). Pour cette raison le législateur a pris en compte l'existence de ces servitudes, essentiellement, dans le cadre des plans d'occupation des sols. Il en a donné une liste formalisée. Dans ces conditions, il y a peu de difficultés, pour savoir si l'on est ou non en présence d'une servitude d'utilité publique affectant l'utilisation du sol, il suffit de se reporter à la liste telle qu'elle figure dans le Code de l'urbanisme.

La liste des servitudes d'utilité publique qui affectent l'utilisation des sols est fixée, conformément à l'article L.126-1 du Code de l'urbanisme par décret en Conseil d'État.

Cette liste est donnée par l'article R.126-1 du Code de l'urbanisme qui en distingue quatre grandes catégories :

- les servitudes relatives à la conservation du patrimoine,
- les servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements,
- les servitudes relatives à la défense nationale
- les servitudes relatives à la salubrité et à la sécurité publique.

Source : Institut des risques majeurs, Mémento du maire et des élus locaux.



Bibliographie

- ANENA, 1998. Guide Neige et Avalanches. Connaissances, pratiques, sécurité - Edisud, 335 p.
- Arrêté du 29 septembre 2005 relatif à l'évaluation et à la prise en compte de la probabilité d'occurrence, de la cinétique, de l'intensité des effets et de la gravité des conséquences des accidents potentiels dans les études de dangers des installations soumises à autorisation.
- BENSA Alban, FASSIN Éric, 2002, « Les sciences sociales face à l'événement », *Terrain* n° 38, pp. 5-20.
- BESSON Liliane, 2005, « Les risques naturels : de la connaissance pratique à la gestion administrative », *Techni.Cités*, 610 p.
- CARTIER Stéphane, 2003, « Inondation », in Dupont Y. (dir.), *Dictionnaire des risques*, Armand Colin, Paris
- CHOCAT Bernard, 1997. *Encyclopédie de l'hydrologie urbaine et de l'assainissement*. 1124 p.
- COANUS Thierry (dir.), DUCHENE François, MARTINAIS Emmanuel, 2000, *La ville inquiète. Développement urbain, gestion du danger et vie quotidienne sur trois sites « à risques » de la grande région lyonnaise (fin XIX^e-fin XX^e)*, rapport financé par le Contrat de plan État / région Rhône-Alpes, Laboratoire RIVES, École nationale des travaux publics de l'État.
- Commission interministérielle de l'évaluation des politiques publique. Commissariat général au plan (1997) - La prévention des risques naturels, rapport d'évaluation. La Documentation française, 702 p.
- Conseil supérieur de la pêche, 2005. Restauration physique des cours d'eau dans le Nord-Est de la France. Plaquette 18 p. téléchargeable sur <http://www.csp.ecologie.gouv.fr>
- DUCHENE François, MOREL-JOURNAL Christelle, 2004, *De la culture du risque. Paroles riveraines à propos de deux cours d'eau périurbain*, Éditions de l'Aube, Paris
- DUPONT Yves, 2003 (dir.), *Dictionnaire des risques*, Armand Colin, Paris
- FICHTER Joseph H., 1972 (1957), *Sociologie. Notions de base*, Éditions universitaires, Paris
- FRITZ Charles E., 1961, « Disaster », in Merton R.R. and Nisbet R.A. (dir.), *Contemporary Social Problems*, Harcourt, New York, pp. 655-668
- GEORGE Pierre, 1970, *Dictionnaire de la géographie*, Presse universitaire de France, 510 p.
- GUITON Martine, 1998. *Ruissellement et risque majeur. Phénomènes, exemples et gestion spatiale des crues*. Ed. Laboratoire central des ponts et chaussées, *Environnement et génie urbain* EG 13, 315 p.
- Institut des Risques Majeurs (2001). *Mémento du maire et des élus locaux*.
- LAMBERT Jérôme (sous la dir.), 1997. *Les tremblements de terre en France, hier, aujourd'hui, demain...* - BRGM, 196 p.
- LAMBERT Jérôme, LEVRET-ALBARET Agnès, 1996. *Mille ans de séismes en France. Catalogue d'épicentres, paramètres et références*. Ouest éditions, Presses académiques, 75 p.
- LANGUMIER Julien, 2006, *Survivre à la catastrophe : paroles et récits d'un territoire inondé. Contribution à une ethnologie de l'événement à partir de la crue de l'Aude de 1999*, thèse d'ethnologie et d'anthropologie sociale, EHESS Paris, soutenue le 19 septembre 2006.
- LEDOUX Bruno, LE TIRANT Dominique, CHEMERY Laure, 2001, *Étude de faisabilité pour le développement de la mémoire des inondations des bassins de l'Aude, de la Loire et de la Vilaine*, Rapport pour le MATE – DPPR, Volume 3
- LEMARCHAND Frédéric, 2003, « Catastrophe », in Dupont Y. (dir.), *Dictionnaire des risques*, Armand Colin, Paris
- LEPOINTE Éric, 1991, « Le sociologue et les désastres », *Cahiers internationaux de sociologie*, volume XC, pp. 145-174



- MARTIN X., VERREL J.L., MATHIEU B., PIN X.. *Maîtrise foncière des champs d'expansion des crues (2002)*. CGPC et CGGREF. Rapport de l'inspection général de l'environnement, Ministère de l'écologie et du développement durable, 31 p.
- MERIAUX Patrice, ROYET Paul, FOLTON Cyril, 2001. *Surveillance, entretien, diagnostic des digues de protection contre les inondations*. Guide pratique à l'usage des propriétaires et des gestionnaires. Cemagref Éditions, 191 p.
- Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement, Ministère de l'équipement, des transport et du logement, 1997. Plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPR). *Guide général*. La Documentation française, 76 p.
- Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement, Ministère de l'équipement, des transport et du logement, 1997. Plan de prévention des risques littoraux (PPR). *Guide méthodologique*. La Documentation française, 54 p.
- Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement, Ministère de l'équipement, des transport et du logement, 1999. Plan de prévention des risques naturels (PPR). *Risques de mouvements de terrain*. Guide méthodologique, La Documentation française, 71 p.
- Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement, Ministère de l'équipement, des transport et du logement, 1999. Plan de prévention des risques naturels (PPR). *Risque d'inondation*. Guide méthodologique, La Documentation française, 121 p.
- MEDD, MISILL, METLTM, MAAPAR, 2002. Plans de prévention des risques naturels (PPR). *Risques d'incendies de forêt*. 86 p.
- Ministère de l'écologie et du développement durable, Ministère de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer, 2002. Plans de prévention des risques naturels (PPR). *Risques sismiques*. 112 p.
- Ministère de l'écologie et du développement durable, 2002. *Les tempêtes*. Dossier d'information. 24 p.
- Ministère de l'écologie et du développement durable, 2002. *Le volcanisme*. Dossier d'information. 24 p.
- Ministère de l'écologie et du développement durable, 2002. *Les feux de forêt*. Dossier d'information. 16 p.
- Ministère de l'écologie et du développement durable, 2004. *Les séismes*. Dossier d'information. 20 p.
- Ministère de l'écologie et du développement durable, 2004. *Les cyclones*. Dossier d'information. 20 p.
- Ministère de l'écologie et du développement durable, 2004. *Les mouvements de terrain*. Dossier d'information. 20 p.
- Ministère de l'écologie et du développement durable, 2005. *Les avalanches*. Dossier d'information. 21 p.
- NORA Pierre, 1974, « Le retour de l'événement », in Nora Pierre (dir.), *Faire de l'histoire*, Gallimard, Paris, pp. 285-307
- QUARANTELLI Enrico L. (dir.), 1978, *Disasters, theory and research*, Sage, Beverly Hills
- QUENET Grégory, 2003, « Risque naturel », in Dupont Y. (dir.), *Dictionnaire des risques*, Armand Colin, Paris
- RAMADE François, 2002 « Dictionnaire encyclopédique de l'écologie et des sciences de l'environnement », Dunod, 2^e édition, Paris

Sites Internet

- <http://atilf.atilf.fr> (*Trésor de la langue française informatisé*, site de l'ATILF, Analyse et traitement informatique de la langue française)
- <http://www.prim.net> (site de la prévention des risques majeurs / DPPR)



Direction de la Prévention des pollutions et des risques
Sous-direction de la Prévention des risques majeurs
20, avenue de Ségur, 75302 Paris 07 SP
<http://www.ecologie.gouv.fr> - <http://www.prim.net>



Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques
9, rue Juliette Récamier 69456 Lyon Cédex 06
<http://www.certu.fr>